

CFE-CGC CFDT CFTC FA FO FSU SUD



Lyon le 15 mai 2020

Monsieur le président,

Une intersyndicale s'est constituée forte des syndicats suivants : CFE-CGC, CFDT, CFTC, FA, FO, FSU, SUD.

Cette intersyndicale s'est déjà exprimée par deux fois auprès des présidents des instances et de la direction générale.

Lors de la deuxième intervention effectuée le 5 mai, l'intersyndicale a rappelé le manque de travail collectif **de l'administration**, avec les représentants des personnels et a **reproposé** une autre méthode de travail notamment en CHS-CT pour construire de manière paritaire la réussite de la reprise du travail à partir du 11 mai et au-delà.

L'intersyndicale a noté certains éléments :

1)Elle demande à ce que le droit syndical à la Métropole soit respecté. Tous les élus du personnel titulaires et suppléants doivent siéger en instance et en réunions de travail avec les services. Ce sont les règlements des instances qui le prévoient-

2)Les représentants en CHS-CT et CT n'ont pas eu communication de **tous** les Plans de Reprise d'Activité détaillés par directions, services et métiers mais seulement des synthèses dont une seule complète. **C'est insuffisant.**

a)Nous les demandons en urgence pour les analyser et les comparer avec la réalité du terrain. Ceci permettra d'alimenter des groupes de travail que nous demandons par direction et métier pour le fonctionnement immédiat des équipes. Ils seront à consolider et à intégrer au document unique.

b)Dans un second temps, il sera nécessaire de prévoir régulièrement des moments de révision des Plans de Continuité d'Activité, en concertation avec les agents.

Ceci évitera à l'avenir de se retrouver de nouveau pris au dépourvu en mettant sous pression de façon anormale les encadrements et les agents pour assurer la continuité du service public. Les plans de 2009 ont disparu.

3) Les agents s'inquiètent de l'état de la ventilation des bâtiments au sein desquels ils travaillent, en particulier lorsqu'ils sont climatisés. Y a-t-il de consignes particulières à respecter dans le cadre de la crise du COVID 19?

Une simple affirmation est fournie sans démonstration aux représentants du personnel. L'intersyndicale demande les synoptiques de ces systèmes par bâtiment, les mesures de nettoyage prises ou non, l'évaluation des risques, les mesures de prévention envisagées pour que les représentants du personnel puissent les discuter et les valider. Il est évident que cela nécessitera de l'information renforcée sur certains sites. Les périodes de chaleur arrivent vite.

4) Lors du CHS CT du 5 mai, il a été annoncé une expérimentation de caméra thermique à l'entrée de l'hôtel de Métropole pour vérifier la pertinence ou pas d'usage d'un tel outil. Elle devait être sans conséquence sur le fonctionnement de l'entrée.

Trois représentants du personnel ont constaté le 11 mai qu'elle servait, **d'ores et déjà** d'outil discriminant à l'entrée.

Cela interroge l'intersyndicale quant au respect du droit et de l'usage des données collectées (loi CNIL). Toutes les garanties légales doivent être mise en œuvre, avant son installation.

Ce type de matériel doit être discuté dans le détail et voté par les deux instances en toute connaissance de cause.

Il doit être déposé.

5) La direction générale a donné un cadre général pour les Plans de Reprise d'Activité. Il aurait dû servir à toutes les directions. Malheureusement, l'intersyndicale constate une application très hétérogène voire contradictoire avec les consignes générales. Les masques ne sont pas toujours donnés en paquet pour la semaine mais par jour. Quelle perte de temps !

De plus, il n'y a pas de formation et ou de temps pris pour expliquer les emplois des masques, de certains désinfectants pour lesquels il est prévu par le fabricant l'utilisation de gants et des règles d'utilisation des espaces partagés.

Il a été demandé à des agents de collègues de venir au travail lundi 11 mai alors que les dotations en masques et produits n'étaient pas là.

Dans certains services administratifs, il est demandé aux agents la reprise du travail en présentiel sans justification sérieuse, alors que la poursuite du télétravail doit demeurer la règle dans le cadre de la crise sanitaire.

6) L'intersyndicale s'étonne que des salles de repos et des machines à café soient condamnées par la DSHE. Cela ne fait pas partie des règles générales discutées et posées.

Certains agents prennent des initiatives parce qu'ils ont peur (interdire à un autre agent de les accompagner dans un ascenseur pourtant assez large, mise en place de sens unique sur un plateau, arrêt de la ventilation).

Toutes ces alertes ne sont que la démonstration de la précipitation permanente, du manque préparation et de discussion avec les représentants du personnel en période de crises.

Nous demandons :

1) à vous rencontrer

2) la mise en place des groupes de travail rapidement pour évaluer la mise en œuvre de chacun des Plans de Reprise d'Activité

3) la tenue d'un CHS CT extraordinaire même en visio conférence, avec tous élus du personnel sans exception

L'intersyndicale vous présente ses salutations

signée : l'intersyndicale CFE-CGC, CFDT, CFTC, FA, FO, FSU, SUD.